

## Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** MM. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, MM. SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, M. BERNEGE Thierry, Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

*Pouvoir de Anne ARNAUD à Michel PERAT  
Pouvoir de Christophe DOMANGE à Jacques GALLINE*

**Etaient absents :** M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 11/09/2017.

M. le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur :

- l'approbation de convention de servitude entre la Commune et le SDEE 47 (Rue Gambetta)

### **011017 – Rapport annuel d'activités 2016 de Val de Garonne Agglomération.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**  
**PREND ACTE** du rapport d'activités 2016 élaboré par Val de Garonne Agglomération.

### **021017 – Prise de possession d'un bien présumé sans maître.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE D'EXERCER** ses droits en application de l'article 713 du code civil, puisque aucun propriétaire ne s'est présenté ou n'a pu être retrouvé pour la parcelle cadastrée section ZC n° 107, située au lieu-dit « Les Douats ».

**DECIDE** que la commune s'appropriera ce bien, dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

### **031017 – Demande de subvention – AMI Tourisme innovant de la Région Nouvelle Aquitaine. (Annule et remplace la délibération n° 100617 du 7.6.17).**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE D'ANNULER** la délibération n° 100617 du 07/06/17 portant sur la demande de subvention au Conseil Régional « aide au Conseil » dans le cadre de la politique régionale de développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale en Aquitaine.

**DECIDE DE DEPOSER** un dossier de demande de subvention – AMI Tourisme innovant de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le taux d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de cet appel à projet est de 50% maximum, ce qui veut dire que la commune s'engage à financer les 50% restant.

### **041017 – Enquête publique portant sur la Déclaration d'Intérêt Général avec autorisation unique loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents Aval Lot.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**EMET** un avis favorable sur le dossier présenté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT 47) : travaux sur 5 ans destinés à rendre au Lot, ainsi qu'à ses affluents situés entre Grange et Aiguillon-Clairac, un bon écoulement et un bon fonctionnement écologique et hydraulique.

Ce programme de travaux doit faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), soumis à enquête publique, afin de pouvoir bénéficier de financements publics et d'autorisations de passage.

### **051017 – Convention pour participation financière à la création de voie nouvelle – réaménagement de trottoirs dans diverses rues de Clairac.**

Afin d'endiguer la prolifération des mauvaises herbes sur les trottoirs depuis la mise en place du Zéro-phyto,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** la convention avec Val de Garonne Agglomération pour la participation financière à la création de voie nouvelle réaménagement de trottoirs pour les rues Paget, Rébarrats, Bd des Ormeaux et rte du Pech.

**DECIDE D'ATTRIBUER** un fond de concours à VGA, conformément à l'intérêt communautaire, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux estimés à 48 000.00 € HT.

### **061017 – Approbation de convention de servitude entre la Commune et le SDEE 47. (Rue Gambetta)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que l'acte authentique correspondant pour le déplacement du luminaire sur la parcelle 874 section AB pour cause de démolition du bâtiment AB 311.

